Les banques

Nickel Belt (M. Rodriguez), devrait être adopté en deuxième lecture dans les plus brefs délais et devrait être déféré, comme c'est le voeu, je pense, des partis de l'opposition et du parti au pouvoir, au Comité permanent des finances, pour être étudié en profondeur et nous revenir pour être adopté dans les meilleurs délais.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que le plus vite ce projet de loi est adopté, le plus vite les bénéficiaires en seront les consommateurs canadiens.

M. Waddell: Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire. Il a parlé de la liberté de décisions des consommateurs vis-à-vis des banques. Je pense qu'il est souvent difficile de changer d'une banque à une autre, si on n'aime pas les frais bancaires.

Est-ce que le député est d'accord avec mes propos qui sont à l'effet qu'il est souvent difficile, si un consommateur n'aime pas les frais bancaires, de changer pour une autre banque? C'est la raison pour laquelle je crois que ce projet de loi n'est pas suffisant.

M. Vincent: Monsieur le Président, cela ne fera pas de changement; je vais être encore en désaccord avec le Nouveau parti démocratique.

Pour avoir été dans le domaine, monsieur le Président, avant de me retrouver dans cette auguste Chambre, au contraire, je crois que dans le domaine des services bancaires, comme dans tout autre secteur, il y a une compétition. Il y a une saine compétition.

Le consommateur, qu'il s'agisse d'un individu, d'une entreprise ou d'une PME, qui fait affaire avec une banque, au Québec, avec une Caisse populaire, et qui n'est pas heureux de son sort, peut facilement faire affaires avec une autre institution financière et obtenir les avantages qu'il désire, et obtenir le financement dont il a besoin, autant au niveau personnel que si c'est dans le cadre d'une PME.

Je crois que si on regarde le nombre d'institutions bancaires au Canada, qu'il s'agisse de banques ou de toutes les autres institutions qui donnent des services financiers, il y en a une multitude et la compétition est très forte. Cela signifie que, lorsque l'on parle de compétition forte, on parle également d'un service qui doit être de qualité, à un coût qui doit être raisonnable, pour que l'entreprise qui s'appelle l'institution financière puisse vivre et progresser.

Alors, je pense qu'il est facile de changer de banque en tout temps pour obtenir les services que l'on veut.

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire. Prenons un exemple: Une personne qui a une hypothèque avec une banque et qui n'aime pas les frais de service, est-ce qu'elle va transférer l'hypothèque à une autre banque? Elle devra assumer des frais à cet effet. Elle ne peut faire cela sans frais, à mon avis.

M. Vincent: Monsieur le Président, si un consommateur ou une consommatrice a une hypothèque auprès d'une institution financière, le jour où il ou elle a signé son contrat d'hypothèque, il ou elle a pris connaissance des frais relatifs à l'hypothèque. Et, prenant connaissance des frais relatifs à l'hypothèque, justement, s'il n'est pas heureux avec cela, il aurait très bien pu, pour prendre l'expression populaire, magasiner auprès d'autres institutions financières pour justement obtenir une hypothèque ailleurs, selon les termes et les conditions qu'il ou elle voulait. Et cela peut encore se faire, monsieur le Président. On voit régulièrement des contribuables et des consommateurs qui changent d'institution financière lorsque leur hypothèque arrive à terme. Je ne pense pas qu'il y ait de problème à ce sujet.

• (1750)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Sudbury (M^{me} Marleau) veut-elle poser une question ou faire un commentaire?

Mme Marleau: En premier lieu, je voudrais faire remarquer à mon collègue de la côte ouest que je suis la députée de Sudbury. A mon avis, je ne ressemble pas beaucoup à votre collègue qui est devant vous.

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: J'ai une remarque à faire au député d'en face. Il déclare à la Chambre que les banques se font une vive concurrence dans tout le pays. Je ne sais d'où il vient, mais il y a beaucoup de régions dans ce beau pays qui n'ont pas beaucoup de banques. Il y a donc peu de concurrence, à mon avis.

[Français]

Vous avez parlé des Caisses populaires. La question que je vais vous demander est celle-ci: On me dit que les Caisses populaires sont réglementées entièrement par les provinces. Est-ce que cela est vrai? Et, si cela est vrai, ce projet de loi ne contrôlera pas du tout les Caisses populaires, ni les autres agences financières. Cela contrôlera seulement les grosses banques. Vrai? Si vous voulez m'expliquer cela. Alors c'est pour cette raison que nous n'appuyons pas ce projet de loi dans sa forme actuelle.

M. Vincent: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner que je suis d'accord sur un point avec ma collègue de Sudbury (M^{me} Marleau): Elle paraît beaucoup mieux que le député du Nouveau parti démocratique! Là-dessus, on s'entend très bien.

Ce que je disais, monsieur le Président, lorsque je parlais tout à l'heure, c'est que les Caisses populaires sont de compétence, sont régies par les provinces, c'est vrai. Ce que je disais, et pourquoi j'ai parlé des Caisses populaires, c'est que je parlais de la possibilité pour les consommateurs de faire affaires auprès de multiples institutions financières. Et je donnais en exemple les Caisses populaires, comme j'aurais pu parler de certaines